

CHASSE ACCOMPAGNÉE



PROGRAMME

- Simulation de chasse au petit gibier avec manipulation d'un fusil, mise en situation de tir et franchissement d'obstacles (clôture et fossé) ;
- Simulation de chasse collective au grand gibier avec manipulation d'une carabine et tir sur sanglier courant ;
- Positionnement aux côtés d'un accompagnateur de chasse (parrain).

BON À SAVOIR

- Le chasseur accompagné peut désigner au maximum 4 accompagnateurs : présence indispensable de chacun d'entre eux à la formation ;
- Le parrain doit être titulaire du permis de chasser depuis plus de 5 ans (permis validé pour la saison en cours) ;
- Chaque parrain recevra une attestation de formation valable 10 ans. Il n'aura pas à la suivre de nouveau pour accompagner toute autre personne titulaire d'une autorisation de chasser accompagné ;
- Seul le parrain doit souscrire une assurance chasse qui doit couvrir la responsabilité civile du chasseur accompagné.



GLOMEL
1 DEMI-JOURNÉE
MATIN OU APRÈS-MIDI



OBJECTIF

Obtenir une autorisation permettant d'accompagner sur le terrain un ou des chasseur(s) expérimenté(s), gratuitement, pendant un an (une arme pour deux)



CONDITIONS

Formation à partir de 14 ans et demi (sans limite d'âge). L'autorisation de chasser accompagné est délivrée à partir de 15 ans



LIEU

Centre de formation de «Botsay», à GLOMEL



COÛT

Gratuit



INTERVENANT

FDC22



INSCRIPTION

Dossier à retirer auprès du secrétariat de la FDC22 ou sur le site internet



DATES

- Jeudi 22 août
- Vendredi 23 août
- Samedi 24 août
- Vendredi 30 août

de 9h à 12h ou de 14h à 17h